

Dispositif de professionnalisation des formateurs « Accompagnement dans la construction des situations d'évaluation en CCF » - année 2021-2022

(Mise à jour : 30 août 2022)

Rappel du dispositif

Pour accompagner la formation continue des enseignants et formateurs en CFA, le GIP-FCIP de l'académie d'Aix-Marseille a proposé un plan de formation à la pratique du CCF comprenant des ateliers pratique de rédaction de situation d'évaluation en CCF épaulés par des pairs - experts, dans la continuité des 12 ateliers déjà mis en place début 2020. Ce dispositif a été également ouvert aux CFA privés sur financement propre. Au final, plus de 150 formateurs inscrits, 31 pairs-experts désignés par les inspecteurs, une trentaine d'ateliers. Consultez pour mémoire la [fiche produit](#) proposée par le GIP-FCIP d'Aix-Marseille

Démarche Qualité : Les conclusions après lecture des fiches de satisfaction « pairs-experts » et « formateurs-stagiaires »
Echantillon : 19 formateurs stagiaires et 10 pairs-experts.

Les principaux points à retenir du dispositif mis en œuvre en 2021-2022

- Initier le dispositif au plus tôt dans l'année (recueil des besoins jusqu'au 15 septembre, identification des pairs experts par les inspecteurs au plus tard début octobre, et lancement du dispositif au plus tard mi-octobre).
- Restreindre l'inscription de chaque formateur à un seul atelier.
- Limiter le nombre de stagiaires par groupe à 6.
- Renoncer aux formes de « double animation » par plusieurs pairs-experts qui favorisent cumul d'objectifs et dispersion.
- Proposer les rencontres synchrones (en présence ou sous la forme de webinaires) sur des horaires de mi-journée ou de fin de journée.
- Préférer pour des groupes plus nombreux, la formule « à distance » alternée avec des accompagnements individualisés synchrones ou asynchrones.
- Recentrer le webinaire inaugural du dispositif sur le format d'accompagnement par les pairs-experts (et notamment sur la mission et l'implication des stagiaires, les enjeux, la dynamique, etc.). Engager si besoin de nouveaux démarrages avant la mi-novembre.
- Clarifier le rôle du pair-expert dans sa forme d'accompagnement pour que chaque formateur soit dès le début de l'atelier impliqué dans des actions d'analyse et de production : lecture active et analytique de sujets ou d'épreuves (individuel ou collectif), construction de situations d'évaluation. Proposer dans tous les cas, des formes d'accompagnement « actives » (écarter les formes trop descendantes, trop informatives).
- Rétribuer les pairs-experts au plus près du nombre d'heures réellement engagées, et prévoir une fourchette tarifaire pour limiter si besoin les dépassements excessifs (à étudier avec le GIP-FCIP).

Projection pour 2022-2023

En concertation avec les deux GIP de la région académique désormais porteurs de l'action à l'échelle régionale, il est décidé de restreindre la cible aux formateurs internes à l'Education nationale. L'expérience capitalisée sur cet exercice et une analyse portant sur la mobilisation de nouveaux moyens pourraient nous amener sur l'exercice 2023-2024 à ouvrir plus largement cette offre de formation.

Pour l'année en cours et pour les CFA privés habilités au CCF, plusieurs options restent donc possibles :

- Participer aux formations et regroupements initiés par les inspecteurs de spécialité et disciplinaires portant sur le CCF. Les inspecteurs demeurent responsables de l'accompagnement et du contrôle pédagogique dans la mise en œuvre du CCF pour les organismes avec des formations « habilitées ».
- Solliciter un accompagnement spécifique auprès des inspecteurs par la nomination d'un pair-expert, payé par le CFA privé en tant que prestataire extérieur. Le bilan du dispositif 2021-2022 a pu montrer la pertinence des accompagnements à distance doublés d'un accompagnement sur site.

Les CFA privés « habilités » au CCF qui le souhaitent peuvent se rapprocher du [coordonnateur régional](#) pour exprimer leurs besoins.

Détail du bilan après lecture des fiches de satisfaction « pairs-experts » et « formateurs-stagiaires »

1. L'assiduité et la disponibilité des formateurs/stagiaires

Temps et formats de l'accompagnement

1.1 Sans surprise, les absences et les décrochages ont été essentiellement le fait de « formateurs/stagiaires » inscrits à plusieurs ateliers ou à des ateliers proposés en double animation.

L'exemple le plus éloquent est celui de l'atelier « Maths » + « Sciences physiques et chimiques » en CAP et BAC PRO animé d'abord sur une plage « webinaire » commune puis dédoublé pour décliner l'une et l'autre des sous-épreuves.

11 formateurs sur les 18 inscrits ont renoncé à cet accompagnement et **seulement 1** est arrivé au terme de la formation sur l'une des deux « spécialisations ».

L'implication des stagiaires actifs appréciée par l'une et l'autre des intervenantes finit de signaler le format de ce dispositif comme cause principale de cette démotivation.

A retenir donc :

- **ne pas proposer plus d'un atelier aux formateurs inscrits en les invitant à préférer l'un ou l'autre de leurs choix.**
- **renoncer aux formes de « double animation »** par plusieurs pairs-experts qui favorisent cumul d'objectifs et dispersion.

1.2 La programmation des webinaires dans des heures d'activité professionnelle (8h-12h et 14h-18h), dans le temps de travail des stagiaires, est également à l'origine soit de renoncements, soit d'absences ou d'interruptions de participation.

Les pairs-experts qui avaient programmé des ateliers sur ces horaires et à des dates choisis sur leurs seules disponibilités ont parfois même renoncé à l'engagement de leur accompagnement.

A retenir :

- proposer les rencontres synchrones (en présence ou sous la forme de webinaires) sur **des horaires de mi-journée ou de fin de journée.**

1.3 La recherche d'une disponibilité commune est évidemment plus délicate avec des groupes nourris.

Cette année la limite supérieure, eu égard à la disponibilité des pairs-experts (certains ont eu à accompagner 3 groupes) et à cette difficulté à réunir a été fixée à **8 stagiaires.**

A retenir :

- Nous pourrions, pour la prochaine session, **limiter le nombre de stagiaires par groupe à 6.**

2. Mobilisation des stagiaires

Modalités de l'accompagnement

2.1 Regroupement en présence des formateurs ou à distance (webinaire)

Une pair-experte a souhaité engager un accompagnement « en présence des stagiaires » sur la totalité des heures programmées. Elle a alors proposé un calendrier figé commun à chaque groupe de 6 stagiaires, pour finalement n'y recueillir la moindre adhésion. L'accompagnement a été annulé.

Les pairs-experts qui ont accompagné des groupes allant du singleton au groupe de 3, sont parfois arrivés à des résultats, qu'ils ont jugés meilleurs, en alternant « présentiel » et activités autonomes de création.

Dans l'éventualité de groupes plus nourris, les regroupements « en présence » risquent d'aboutir à de nombreuses impossibilités dues à la dispersion géographique et donc aux coûts induits : en temps et en frais de déplacement.

A retenir :

- Pour des groupes plus nombreux, la formule « à distance » alternée avec des accompagnements individualisés synchrones ou asynchrones devra être préférée.

2.2 Décrochages à l'heure de passer à l'étape de production

Ils sont nombreux, plus encore quand la dynamique de construction personnelle ou partagée n'a pas été amorcée. La phase préalable qui était conseillée, celle consistant à la lecture analytique de sujets, se révèle être le bon déclencheur de cette dynamique où le stagiaire entre progressivement dans une activité de production.

Les décrochages les plus nombreux se sont en effet produits quand la formation ne s'est présentée que sous une forme descendante et presque exclusivement informative.

A retenir :

Clarifier le rôle du pair-expert dans sa forme d'accompagnement pour que chaque formateur soit dès le début de l'atelier impliqué dans des actions d'analyse et de production : lecture active et analytique de sujets ou d'épreuves (individuel ou collectif), construction de situations d'évaluation.

3. Mobilisation des PAIRS/EXPERTS

3.1 Anticipation et mobilisation des inspecteurs

Les retours signalent des programmations d'atelier trop tardives par rapport aux dates de programmation des CCF (session 2022). L'inutilité de l'accompagnement pour la préparation de la session à venir a été source de démobilisation et de déception.

Le choix de différer le webinaire inaugural pour attendre une mobilisation plus générale des pairs-experts n'a pas été heureux.

A retenir :

Initier le dispositif au plus tôt dans l'année (recueil des besoins jusqu'au 15 septembre, identification des pairs experts par les inspecteurs au plus tard début octobre, et lancement du dispositif au plus tard mi-octobre).

Recentrer le webinaire inaugural du dispositif sur le format d'accompagnement par les pairs-experts (et notamment sur la mission et l'implication des stagiaires, les enjeux, la dynamique, etc.).

Engager si besoin de nouveaux démarrages avant la mi-novembre.

3.2 Forme et rythme de l'accompagnement

Les modalités d'accompagnement et d'animation qui ont été suggérées doivent être beaucoup plus suivies. L'enjeu est de « faire faire ce que les formateurs ne savent pas encore faire et précisément en le faisant ». **Les formes trop descendantes, trop explicatives doivent être écartées.** Elles neutralisent dans la plupart des cas les phases d'analyse et de construction d'épreuves qui doivent être conduites par les stagiaires eux-mêmes.

A retenir :

Proposer dans tous les cas, des formes d'accompagnement « actives » (écarter les formes trop descendantes, trop informatives).

3.3 Rétribution des pairs/experts : « Forfait » vs « Réalité de l'accompagnement engagé »

Les comptes rendus d'activité signalent un engagement qui va bien au-delà de la rétribution forfaitaire calée sur 6 heures de formation, fussent-elles fixées au niveau 6.

A retenir :

Rétribuer les pairs-experts au plus près du nombre **d'heures réellement engagées**

Le prorata Numeris prévoyant une rétribution croissante indexée sur le nombre de stagiaires est, elle, à conserver. Elle est en effet incitative : elle encourage les pairs-experts à des formes d'actions plus individualisées.

A retenir :

Une fourchette tarifaire pourra limiter les dépassements excessifs (à étudier avec le GIP-FCIP).

Propositions de fourchettes tarifaires en heures périphériques niveau 6 :

1 à 4 stagiaires : 12 à 18 heures

5 stagiaires : 13 à 19 heures

6 stagiaires : 14 à 20 heures

4. Commercialisation de la prestation

4.1 Réouverture de l'accompagnement aux acteurs CFA privés

- À elle seule, notre mission de service public devrait justifier ce réengagement.

- La complexité qu'il ne manquera toutefois pas d'ajouter en termes de moyens et d'organisation nous invite à mieux cadrer les règles et procédures de cette commercialisation.

- L'incertitude qui pèse à la fois sur la mobilisation des pairs-experts (7 chantiers non ouverts faute d'animateurs) et sur celle des formateurs/stagiaires paraît incompatible avec la signature en amont de conventions nécessairement prospectives mais souvent très éloignées de la réalité des services rendus.

- La décision d'ouvrir à nouveau ces ateliers aux CFA privés dépend également de notre capacité à continuer à gérer ces dossiers. Le dispositif nécessite un support RH important (GIP).

4.2 Les tarifs

L'évolution des rémunérations allouées aux pairs-experts (cf : 3.3) aura une incidence directe sur les tarifs de commercialisation de cette offre.

Il faudra les reconsidérer dans leur progressivité et probablement les revoir à la hausse.